

Lutte contre l'ambrosie : L'Etat renouvelle l'opération en basse vallée du Doubs

PREFET
DU JURA

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E
D
E
P
R
E
S
S
E

Pour la troisième année consécutive, les services de l'Etat (direction départementale des territoires) renouvellent, à partir du lundi 16 juillet, l'opération de lutte contre l'ambrosie sur le domaine public fluvial de la basse vallée du Doubs.

A la suite d'un état des lieux réalisé en début du mois par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté), de nouveaux sites d'infestation ont été localisés entre Crissey et Petit-Noir, représentant une surface totale de 5 hectares (à titre de comparaison, l'an passé les nouveaux sites infestés représentaient 17 hectares).

Cette mission de lutte se déroulera pendant une semaine. Le montant alloué à cette opération est d'environ 17 000 €.

L'implantation

L'Ambrosie trouve ses habitats de prédilection sur les terrains remaniés et dénudés de végétation.

Elle se développe ainsi sur toutes les terres découvertes des talus routiers, des remblais et chantiers, des lotissements, des jachères et des cultures.

Dans les vallées alluviales, elle se rencontre au niveau des grèves et des berges de sables et de graviers régulièrement décapées par les crues.

On la retrouve également de plus en plus souvent dans les jardins, à proximité des points de nourrissage pour les oiseaux.

CONTACT :
Préfecture du Jura
Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : pref-communication@jura.gouv.fr

Carte des stations connues au 28 Juin 2012



CONTACT :
Préfecture du Jura

Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86

Email : pref-communication@jura.gouv.fr

Les inconvénients en terme de santé publique de cette plante :

Le pollen de l'ambroisie provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergique. Dans les zones fortement envahies, 6 à 12 % de la population est sensible à l'ambroisie. Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins.

Ils peuvent prendre plusieurs formes, comme :

- **la RHINITE** : nez qui pique, coule, éternuements ;
- **la CONJONCTIVITE** : les yeux sont rouges, gonflés, larmoyants et ils démangent ;
- **la TRACHEITE** : toux sèche ;
- **l'ASTHME** : difficulté à respirer, parfois très grave chez les personnes sensibles ;
- **l'URTICAIRE, l'ECZEMA** : atteintes cutanées (rougeurs, boutons, démangeaisons).

Les symptômes sont d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé.

Les obligations

Elles sont définies dans l'arrêté préfectoral n°2007-458 de lutte obligatoire contre l'ambroisie et notamment dans l'article 1 : « *Afin de juguler la prolifération de l'ambroisie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quel titre que ce soit, sont tenus*

- *de prévenir la pousse de plant d'ambroisie (sur les terres rapportées ou remuées) ;*
- *de nettoyer et entretenir tous les espaces où l'ambroisie est susceptible de pousser. »*

La lutte et les techniques curatives décrites dans l'arrêté susvisé privilégient les méthodes douces telles que arrachage, fauche ou tonte répétée, désherbage thermique etc...

L'arrêté complet peut être consulté auprès **de la préfecture du Jura, de la direction départementale des territoires, ou auprès de l'agence régionale de santé et des communes.**

Lors de toute observation, il convient de la signaler au Conservatoire Botanique de Franche-Comté par l'intermédiaire de son formulaire de saisie en ligne des stations d'Ambroisie : <http://botanique-fc.org/ambroisie>

CONTACT :
Préfecture du Jura

Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : pref-communication@jura.gouv.fr



feuille d'Ambroisie



feuille d'Armoise

L'Ambroisie apparaît au printemps et croît dans le courant du mois de juin pour former une plante dressée de 20 cm à 1,2 m qui peut être confondue avec l'Armoise vulgaire.

Note aux rédactions :

Si vous souhaitez couvrir cette campagne d'arrachage, vous pouvez rencontrer les acteurs de cette opération le mardi 17 juillet.

CONTACT :
Préfecture du Jura

Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : pref-communication@jura.gouv.fr